

Contact URML

De: ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr
Envoyé: jeudi 24 août 2017 18:01
À: ARS-MARTINIQUE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr
Objet: Message d'information à l'attention des professionnels de santé : Cas de fièvre jaune confirmé en Guyane et risque d'importation aux Antilles

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Message d'information à l'attention des professionnels de santé : Cas de fièvre jaune confirmé en Guyane et risque d'importation aux Antilles

Bonjour,

Suite à l'information récemment diffusée sur le risque de fièvre jaune au Brésil, il nous semble opportun de vous informer de la survenue d'un cas confirmé biologiquement de fièvre jaune en Guyane Française. Il s'agit d'une femme de 43 ans, ayant présenté un tableau clinique de fièvre jaune et décédée dans un tableau d'hépatite fulminante et de défaillance multiviscérale le 09/08/2017. Dans ce contexte, il convient donc de rester vigilant face à ce risque d'importation de cas aux Antilles et de rappeler les éléments principaux relatifs à la maladie, à sa prévention (vaccination anti-amarile) et au dispositif de surveillance qui prévaut actuellement aux Antilles.

Présentation clinique de la maladie

La fièvre jaune est une maladie potentiellement grave dont les signes cliniques de la phase aiguë se caractérisent généralement par la présence de fièvre, céphalées, lombalgies, myalgies et vomissements. Cette phase, appelée aussi phase rouge, peut être caractérisée par la présence d'un érythème facial et de conjonctivite. La phase toxique, appelée aussi phase jaune, de la maladie se caractérise par la présence d'un ictère, d'hémorragies, de troubles neurologiques et d'autres manifestations sévères conduisant dans près de 50% des cas au décès. *In fine*, le diagnostic clinique de la maladie est souvent incertain chez une personne revenant d'une zone d'endémie en raison de la similitude des manifestations de la maladie avec celles d'autres fièvres hémorragiques virales ou d'une infection par un autre flavivirus, la dengue en particulier, d'où l'importance de la confirmation biologique (cf. ci-dessous les informations relatives à la stratégie diagnostique de la fièvre jaune). Pour plus d'information sur la maladie : <http://social-sante.gouv.fr/la-fievre-jaune>

Dispositif de surveillance

La fièvre jaune est une maladie à déclaration obligatoire (MDO). Le dispositif actuel prévoit un signalement des cas suspects de fièvre jaune chez une personne en provenance d'une zone d'endémie. Le signalement est à faire en urgence auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui effectuera une investigation. Au besoin, les services de lutte anti-vectorielle interviendront dans l'environnement du cas suspect. Enfin les cas confirmés après identification du virus amaril par le CNR sont à notifier au moyen de la fiche téléchargeable sur Internet : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12199.do. Les signalements de cas suspects sont à adresser à la **Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires (PVUS) de Martinique au 0 820 202 752 et à ars972-alerte@ars.sante.fr et à Fax : 05 96 39 44 26**

Stratégie diagnostique

Le diagnostic est apporté par la détection du génome viral dans le sang et d'anticorps IgM-IgG selon l'algorithme suivant :

- De J0 à J2 après l'apparition des premiers symptômes: détection du virus de la fièvre jaune par PCR dans le sang,
- De J3 à J10 : détection du virus dans le sang par PCR et détection des anticorps anti-amarils IgM-IgG. Si le premier échantillon est négatif, un second prélèvement sera réalisé pour la détection des anticorps à au moins 7 jours d'intervalle,
- Au-delà de J10 : détection des anticorps anti-amarils IgM-IgG sur un échantillon de sérum,

Le diagnostic de la fièvre jaune doit être confirmé par le CNR des arboviroses, auquel les échantillons doivent être adressés accompagnés de la feuille de demande dûment complétée (cf. pièce jointe) : <http://www.ecole-valdegrace.sante.defense.gouv.fr/rubriques-complementaires/irba-cnr/arbovirus>

Vaccination anti-amarile

Contrairement aux autres arboviroses, il existe un vaccin efficace et sûr contre la fièvre jaune. **Ce vaccin est recommandé à toute personne (âgée d'au moins 9 mois) voyageant vers des pays où existe une transmission du virus de la fièvre jaune.** Les centres de vaccination contre la fièvre jaune sont habilités à délivrer et à administrer le vaccin de même qu'à délivrer des certificats en cas de contre-indication médicale. Toute personne se rendant en zone d'endémie et/ou d'épidémie doit donc être orientée par son médecin traitant vers ces centres de vaccination dont la liste détaillée figure ci-dessous :

MARTINIQUE Laboratoire départemental d'hygiène Boulevard Pasteur 97261 FORT DE France Cedex Tel : 05 96 71 34 52
Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France B.P. 632 97261 FORT DE FRANCE Cedex Tel : 05 96 55 23 01
AEROVAC Centre de vaccinations internationales Aéroport International de FORT DE France B.P. 279 97295 LE LAMENTIN Cedex 05 96 42 16 16

Cordialement,



Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire
 Plateforme de Veille et Urgences Sanitaires
 ARS Martinique

Pour signaler tout évènement pouvant avoir des conséquences sur la santé publique

Tél : 0820 202 752

Mail : ars972-alerte@ars.sante.fr